



COMMUNE DE PIERREVERT

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

AVIS AU PUBLIC

1) Objet, date et durée de l'enquête publique :

Par arrêté n°2025/420 du 19/09/2025, le Maire de la Commune de Pierrevert a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU.

Cette enquête publique aura lieu du **lundi 20/10/2025 à 8h30 au vendredi 21/11/2025 à 16h30**, soit une durée de 33 jours, sous la responsabilité du Maire, M. André MILLE, à qui des informations peuvent être demandées.

La modification de droit commun n°1 du PLU de Pierrevert a pour objectif d'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUG, d'une superficie de 6,43 ha, correspondant à une « zone du golf ouverte à l'urbanisation après modification ou révision du PLU », afin de permettre un projet de développement du golf et de l'hébergement touristique en lien avec les activités golfiques.

2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du dossier de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :

M. Gérard PICARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Marseille par décision n°E25000083/13 en date du 25/08/2025.

4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête (comprenant notamment, pour le PLU, l'évaluation environnementale et les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure) et le registre peuvent être consultés :

- Pour la version papier :

En Mairie sise, en raison des travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville en cours, dans les locaux provisoires installés « Traverse du Théâtre », à l'arrière de la salle polyvalente Gilbert CORDIER, à PIERREVERT, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelles)

- Pour la version numérique :

- Sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante : www.mairie-pierrevert.fr
- Sur un poste informatique mis à disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle).

5) Transmission des observations et propositions :

Les observations et propositions pourront être transmises :

- sur le registre d'enquête tenu à disposition du public en Mairie ;
- par courriel à l'adresse suivante : plu.enquete-publique@mairie-pierrevert.fr en précisant dans l'objet du courriel qu'il est relatif à l'enquête publique.
- par voie postale à : M. Gérard PICARD - Commissaire enquêteur - Mairie de Pierrevert - 6, Avenue Auguste Bastide - BP 6 -04860 PIERREVERT

6) Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Pierrevert le :

- lundi 21/10/2025 de 8h30 à 12h00 ;
- mercredi 05/11/2025 de 13h30 à 17h30
- vendredi 21/11/2025 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie et sur le site internet de la Mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
André MILLE